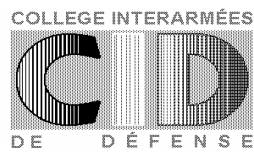


REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA DEFENSE



**Enseignement général de défense
Module « Europe »**

Synthèse de la conférence sur le thème du
«La construction européenne »
prononcée par Monsieur Erick GERMAIN le 11 octobre 2004

Fiche documentaire

- 1 – Synthèse de la conférence : « La construction européenne » par Monsieur Erick Germain
 - 2 - La construction européenne 111004.doc
 - 3 – Commandant Jérôme Brun (France)
 - 4 – 11 octobre 2004
 - 5 – Division A
 - 6 – Compte rendu de la conférence sur la construction européenne
 - 7 – Le conférencier a décrit les étapes de la construction européenne depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale jusqu'à la convention pour la constitution européenne.
 - 8 – Mots clefs : *Europe – histoire – construction européenne – communauté européenne*
- .



MODULE « EUROPE »

COLLEGE INTERARMEES

DE DEFENSE

CDT BRUN Jérôme (A1)

Synthèse de la conférence sur le thème du

« La construction européenne »

prononcée par Monsieur Erick Germain le 11 octobre 2004.

Cette conférence fait partie des deux conférences introductives du module « Europe ». Son ambition est de dresser un tableau de la construction européenne depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à la création d'une convention pour la constitution européenne.

1. Les balbutiements

Dès 1949, Winston Churchill propose, afin d'établir une paix durable en Europe, d'unifier ce continent selon un modèle fédéraliste. Mais les Etats attendent au contraire une démarche qui respecte la souveraineté de chacun.

La demande des Etats-Unis de mettre fin à l'occupation militaire de la Ruhr, poumon économique de l'Allemagne provoque un premier bouleversement qui va accélérer le cours de l'Histoire. La France par la voix de Robert Schuman propose, ce qui est inimaginable seulement quelques années après la guerre, l'idée d'une coopération dans un domaine sectoriel limité : la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). L'Italie, et les pays du Benelux se joignent à ce projet. Pour la première fois une haute autorité est autorisée à prendre des décisions au nom d'Etats souverains.

Parallèlement la réflexion pour la création d'une communauté politique européenne est engagée.

Un second choc se produit lorsque l'Allemagne recouvre sa capacité militaire. L'idée est alors de créer une communauté européenne de défense (CED), à l'image de la CECA. Mais le gouvernement français ne parvient pas à obtenir la ratification du traité par l'assemblée nationale. Suite à cet échec, Jean Monnet imagine alors un processus par étape en commençant par le secteur économique. Selon lui, les Etats européens doivent tenter de mettre en place un marché européen qui servira de base à un rapprochement de leurs politiques économiques et qui doit conduire à terme à une union économique et monétaire. Le Traité de Rome qui donne naissance à la Communauté Economique Européenne (CEE) est signé en 1957.

Le marché européen est un immense succès. Dès le début des années 70, l'Europe devient un géant économique, même si un certain nombre de limitations apparaissent. En particulier, les entraves techniques aux échanges se multiplient.

Par ailleurs, l'Europe apparaît désormais comme une zone d'attraction. Ce n'est qu'après le départ du Général de Gaulle que le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande rejoindront la Communauté Européenne. L'adhésion des nouveaux venus est conditionnée par l'acceptation d'un principe essentiel. Ces pays s'engagent à respecter l'ensemble de la législation européenne depuis ses débuts.

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal dont le niveau de développement économique est très en retrait par rapport aux Etats membres se fera en 1986, après une résistance parfois farouche de la France et de l'Italie.

Le développement d'une Europe politique, suite à l'échec de le CED se poursuit de façon extrêmement prudente. Les Etats s'accordent simplement sur un renforcement des échanges politiques.

En 1986 est signé l'Acte Unique qui fixe pour objectif l'établissement d'un marché unifié, sans frontières, ni barrières qui garantit la libre circulation des personnes, des marchandises et des biens.

En ce qui concerne la coopération policière, l'Accord de Schengen qui n'a pas reçu l'approbation de tous les Etats de la communauté européenne est signé séparément

La disparition du monde soviétique au début des années 90, pose de façon cruciale, la question du devenir de l'Europe. La réponse sera double avec d'une part la réalisation de l'union économique et monétaire, en lui ajoutant une dimension sociale et humaine, et d'autre part en approuvant l'élargissement de l'Europe.

2. Le Traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht est un traité d'approfondissement des communautés européennes. Il crée l'Union Européenne qui se développe dans trois domaines : sur le plan économique et monétaire, la politique étrangère et de sécurité commune, et la coopération en matière de justice et des affaires intérieures. Le premier pilier se décline selon une approche fédérale alors que les deux autres restent interétatiques, chaque pays conservant un droit de veto.

Le problème des institutions reste cependant entier. Le Traité d'Amsterdam ne permettra pas d'y apporter une réponse, en revanche il définit les critères d'adhésion, dit « de Copenhague ». L'Europe se reconnaît dans des valeurs fondamentales qui sont la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Ce traité instaure également l'idée des coopérations renforcées. Il met ainsi un bémol à la démarche communautaire traditionnelle. Par ce biais, des Etats pourront choisir de rester volontairement à l'écart de certains processus. Cela traduit véritablement une approche interétatique de la communauté européenne.

La conférence intergouvernementale de Nice pose une nouvelle fois la question de l'architecture institutionnelle de l'Union Européenne. Mais les négociations sont difficiles. Le Traité qui en découle ouvre la voie à l'adhésion de nouveaux Etats, qui sera mené extrêmement rapidement. En 2004, l'Europe passe de 15 à 25. Elle devient ainsi l'un des pôles les plus puissants de notre monde.

L'Europe adopte alors un nouveau mode de négociation, avec la création d'une convention pour la réforme des institutions. L'objectif est de mettre en place un traité portant sur la constitution européenne.

Conclusion

En quelque cinquante années l'Europe s'est éloignée définitivement du rêve fédéraliste. En revanche, elle a vu l'aboutissement du plan Monnet avec la création d'une monnaie unique. L'Europe évolue désormais selon une approche intergouvernementale caractérisée par le principe des coopérations renforcées, approche dans laquelle le rôle moteur du couple franco-allemand est essentiel.